



LA LETTRE DE LA COCCINELLE

N° 89 - AVRIL À JUIN 2025

MOT DU PRÉSIDENT JEAN-CHRISTOPHE GAVALLET

En ce printemps qui pour l'instant est conforme à nos attentes avec autour de moi les floraisons prometteuses des arbres fruitiers je retrouve un peu d'optimisme. Cet optimisme fut douché par la décision incompréhensible de la préfecture de prolonger la période de possible intervention sur les haies d'un mois de manière totalement arbitraire sans tenir compte de l'avancement en saison de la reproduction des habitants campagne sauvages de nos campagnes. Si une telle mesure était réellement nécessaire elle aurait dû être territorialisée alors que c'est une injonction régionale. Pour nous cela risque d'accentuer les conflits avec des ruraux qui n'aurait pas lu jusqu'au bout les divers communiqués précisons bien que cette autorisation ne dédouanait pas de faire attention à la faune et à la flore Et que la notion de destruction d'espèces protégées était supérieure à cette tolérance engageant ainsi les acteurs de la haie à ne pas se mettre en défaut. Nous risquons donc pendant tout ce mois de «tolérance » naître des contentieux voir des procédures à l'encontre de personnes magnant la tronçonneuse sans précautions.

Restons vigilants utilisons notre application en sentinelle.

Je ne peux pas rester sans signaler et féliciter nos adhérents du comité citoyen pour leur usage des médias qui a débouché cette semaine sur la une et une page entière du Maine libre.

Vous pouvez consulter le communiqué de presse de FNE Pays de la Loire concernant la dérogation pour la taille des haies [ici](https://www.fne-pays-de-la-loire.fr/system/files/inline-files/CP_Haie_2025-03-24_web_0.pdf) : https://www.fne-pays-de-la-loire.fr/system/files/inline-files/CP_Haie_2025-03-24_web_0.pdf



Sommaire

p 3

L'équipe

Programme Associatif

p 4

p 8

Le mot de la Mission
Energie

Le mot des
bénévoles et des
associations
membres

p 11

p 23

Brèves

Agenda

p 25

p 27

Associations
membres





2025 « Gestion environnementale ? »

PRIX DES COTISATIONS 2025

Adulte ☐ 20 €

De 16 à 25 ans, demandeur d'emploi, étudiant ☐ 10 €

Association, autre organisme ☐ 37 €

Nombre d'adhérents en 2024 :

Petite Association / Club ☐ 22 €

Nombre d'adhérents en 2024 :

Don €

TOTAL ... €

FNE Sarthe est habilitée à vous délivrer un reçu fiscal, 66% de son montant sont déductibles de vos impôts.

Date d'adhésion :

Nom : Prénom :

Nom de la structure (éventuellement) :

Adresse :

CP : Ville :

Tél :

Email :

MERCI DE NOUS AIDER DANS NOS ACTIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT !

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la gestion administrative de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de l'association.

FNE Sarthe – Association régie par la Loi 1901

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement
Agréée "Protection de la Nature" & "Jeunesse et Éducation Populaire"

10 rue Barbier - 72 000 Le Mans - tél: 02 43 88 59 48
accueil@fne-sarthe.fr

L'ÉQUIPE SALARIÉE



Hélène BUREL-POIGNANT
Animatrice environnement et
vie associative



Sabrina POIRIER
Directrice



**Cindy PENLOU-
REBOUILLEAU**
Coordinatrice mission énergie



Baptiste TRANCHANT
Conseiller énergie



Daniel DENOS
Comptable



Mathilde DESPRES
Volontaire en service civique

LES MEMBRES DU BUREAU



Jean-Christophe GAVALLET
Président



Blanche IMPERIALI
Vice-Présidente



Catherine HERGOUALC'H
Vice-Présidente



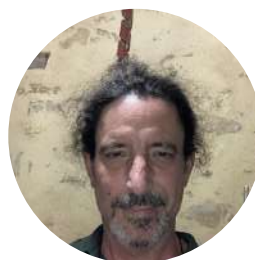
Jean-François HOGU
Trésorier



Richard FLAMANT
Secrétaire



Thierry TOUCHE
Membre simple



Christophe HEZARD
Membre simple

PROGRAMME ASSOCIATIF



Cette année, ce sont 9 actions et un fil rouge sur le thème " **Gestion environnementale ?** " qui seront mis en place, en collaboration avec les structures suivantes :

- Grain de sable et pomme de pin
- Cadre de vie Brette
- NAPAPA
- SEPENES
- Ville de La Flèche
- Ville de Parigné-l'Évêque
- Comité Citoyen
- FNE Pays de la Loire et CEN Pays de la Loire

Merci aux bénévoles et aux associations partenaires pour l'organisation de ce programme sur toute l'année !



PROGRAMME ASSOCIATIF 2025
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SARTHE
ET SES ASSOCIATIONS MEMBRES

Gestion Environnementale ?



Date	Action	Porteurs et partenaires de l'action
Vendredi 17 janvier	Projection-débat film "Bienveillance paysanne"	Grain de Sable et Pomme de Pin (GSPP)
Vendredi 28 février	Formation "Protection juridique des espaces naturels"	FNE Pays de la Loire
Vendredi 21 mars	Visite de l'ENS de Brette les Pins	Cadre de vie Brette
Mercredi 30 avril	Visite de site "Bonnes pratiques environnementales pour la gestion des espaces verts"	NAPAPA & Parigné- l'évêque
Samedi 17 mai	Formation "Biodiversité chez soi, comment la préserver ?"	SEPENES & Abbaye de Tuffé
Septembre	Visite de site "Biodiversité en ville"	Ville de La Flèche
Dimanche 05 Octobre	Visite de Crocus "Comment lier agriculture et Biodiversité"	Comité Citoyen
Novembre	Formation sur les obligations réelles environnementales	FNE Pays de la Loire & CEN Pays de la Loire

Concours photo 2025 du 1er mars au 31 août 2025

" Naturoscope - Gros plan sur la flore locale "

PROGRAMME ASSOCIATIF 2025
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SARTHE
ET SES ASSOCIATIONS MEMBRES
Gestion Environnementale ?

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SARTHE

Concours photos
Naturoscope
"Gros plan sur la flore locale"
DU 1 MARS AU 31 AOUT 2025

Conditions de participation :

Liste de la flore locale en Sarthe

Envoyez vos photos à
service-civique@fne-sarthe.fr

Une seule participation par personne, 2 photos maximum par participant

Préciser vos coordonnées, le(s) titre(s), date(s) et lieu(x) de prise de vue pour chaque photo

Photo(s) numérique(s)
(Format JPEG, 3 mégapixels minimum)

Nommer chaque photo sous la forme :
"nom_prénom_numero de la photo"

Pour la 12ème année consécutive, le fil rouge de notre programme associatif sera notre concours photo sur le thème " Naturoscope - Gros plan sur la flore locale". Les participations seront ouvertes du **1er mars 2025 jusqu'au 31 août 2025**. Chaque participant pourra concourir grâce à **deux photos maximum** chacun en précisant ses coordonnées, le titre de chaque photo, la date et le lieu en Sarthe de la prise. Des lots seront à gagner, en adéquation avec le thème.

Vous pouvez consulter la liste des espèces floristiques locales en Sarthe en scannant le QR code sur l'affiche de communication ou sur notre site internet. Les photos sélectionnées par le jury seront exposées à la bibliothèque universitaire du Mans. Le public aura la possibilité de voter pour sa photo favorite grâce à l'urne qui sera mise à disposition au sein de la salle d'exposition mais aussi sur le site internet de France Nature Environnement Sarthe.



Lors de cette formation, différents points sur la protection des espaces naturels ont été abordés. Il y a eu plusieurs questions, une bonne participation et des échanges enrichissants. La présentation était claire et adaptée au public.

Nombre de participants : 13

Intervenant : Benjamin Hogommat – Juriste à FNE Pays de la Loire

Bilan de l'action du Vendredi 21 Mars de 14h à 16h

ENS Brette les pins

Action portée en collaboration avec Cadre de vie Brette



Dans le cadre de nos actions de sensibilisation à l'environnement, FNE Sarthe et Cadre de vie Brette ont organisé une visite de l'ENS de Brette-les-pins le 21 mars 2025. Cette sortie avait pour but de faire découvrir la richesse écologique du site, sensibiliser les participants à la protection des milieux naturels et favoriser une connexion directe avec la nature. La visite a duré 2 heures avec un accueil des participants ponctué par l'intervention de Michel Aubier qui nous a présenté une richesse entomologique que nous pouvons retrouver en Sarthe. S'en est suivi d'une ballade commentée à travers l'Espace Naturel Sensible : Landes, forêts et zones humides. Nous avons mis en évidence les différentes strates géologiques que nous pouvions retrouver sur cet ENS et donc les végétaux qui évoluent en fonction de la composition du sol.



Tout au long du parcours, nous avons réalisé des pauses explicatives afin de permettre au plus grand nombre d'observer et d'identifier des espèces végétales et animales (exemple : chênes, houx, larves de salamandre, grenouille agile). Nous avons pu mettre en avant le caractère biologique de cette forêt avec de nombreux inventaires en cours (pics, reptiles et insectes). Un échange avec les participants devant le bac à forêt (initiative de Cadre de vie Brette afin de nettoyer la forêt) a permis de clôturer cet après-midi.

Nombre de participants : 19 personnes (bénévoles, membres de l'association, citoyens).



Bonnes pratiques environnementales La gestion des espaces verts municipaux

Parigné-l'Évêque
Le mercredi 30 avril de 14h00 à 17h00



Cette action vise à sensibiliser et former les acteurs locaux, à des pratiques respectueuses de la biodiversité dans la gestion des espaces verts publics. À travers cette visite, les participants découvriront des solutions concrètes et adaptées pour concilier aménagement des espaces verts et préservation des écosystèmes.

Pour plus d'informations : accueil@fne-sarthe.fr ou 02 43 88 59 48

Le Mercredi 30 Avril 2025 de 14h00 à 17h00

**Bonnes pratiques environnementales
Gestion des espaces verts municipaux**

Parigné-l'Évêque

Action portée en collaboration avec NAPAPA

Dans la continuité du programme associatif 2025, nous organisons une visite de la ville de Parigné-l'Évêque à destination des élus et techniciens locaux afin de découvrir les bonnes pratiques environnementales pour la gestion des espaces verts municipaux.

Cette visite a pour but de sensibiliser les participants à une gestion des espaces verts plus respectueuse de l'environnement et de la biodiversité.

Samedi 17 Mai 2025 de 14h00 à 17h00

Formation "La biodiversité dans son jardin, comment la préserver ?"

Abbaye de Tuffé

Action portée en collaboration avec Sepenes

Cette formation a pour objectif de sensibiliser et partager des connaissances sur les bonnes pratiques afin de préserver la faune et la flore qui peuple naturellement nos jardins. À travers des conseils pratiques et des solutions adaptées, nous aborderons comment favoriser la biodiversité, protéger les espèces locales et entretenir un jardin de manière écologique et durable.

Cette formation est gratuite et ouverte à tous (adultes uniquement).

Si vous souhaitez participer, merci de vous inscrire rapidement auprès de la SEPENES (nombre limité de places).

Formation « Biodiversité dans son jardin, comment la préserver ? »

Abbaye de Tuffé
Samedi 17 Mai de 14h à 17h

Formation ouverte à tous

- **Sensibiliser, partager** des connaissances sur les bons usages.
- **Préserver** la faune et la flore de nos jardins.
- **Favoriser** la biodiversité, protéger les espèces locales

Pour plus d'informations :
accueil@fne-sarthe.fr
ou
sepenesbis@orange.fr
02.43.93.87.87
Inscription obligatoire
Nombre de places limitées

Les clés d'un logement frais en été

Les années passées nous ont montré l'augmentation des températures l'été, source importante d'inconfort. Cela nous pousse à nous questionner sur comment adapter son logement pour être moins impacté. C'est ce que nous vous proposons de balayer ensemble dans cet article.



Nous constatons que la solution choisie en majorité aujourd'hui est d'installer une climatisation pour faire diminuer la température estivale sans comprendre pourquoi les températures montent autant chez soi. Nous conseillons d'avantage de chercher une solution viable et pérenne pour pallier cette source d'inconfort. Notre premier réflexe est d'aérer le logement, plutôt la nuit et tôt le matin. Pour que l'aération soit réellement efficace il faut créer un courant d'air, et si le logement est composé de plusieurs niveaux, ouvrir des fenêtres en bas et en haut permet d'évacuer plus rapidement l'air chaud grâce à un « effet cheminée ». Si cela ne suffit pas, il est surement nécessaire d'adapter le logement et/ou son environnement.

La meilleure solution pour se protéger des surchauffes, c'est d'éviter de s'exposer. Un peu comme pour notre peau en plein été, nous nous mettons simplement à l'ombre. Pour cela il nous faut réfléchir selon des principes bioclimatique (orientation de la maison, optimisation des apports, de l'environnement extérieur, etc). Une fois la maison construite, le champ d'actions est limité. Le principal élément sur lequel nous pouvons interagir est l'environnement extérieur en jouant sur la végétation. En effet, les arbres et arbustes constituent de véritables pare-soleils naturels et auront même tendance à rafraîchir légèrement l'air par phénomène d'évapotranspiration. **Ainsi, nous conseillons de choisir des végétaux à feuille caduque pour se protéger de ce rayonnement solaire l'été sans se priver des apports solaires gratuits en hiver.**



De même, nous allons devoir faire attention au rayonnement indirect dû au reflet de la lumière du soleil sur le sol, puisqu'il n'est pas entièrement absorbé par la surface réceptrice (sauf corps noir), c'est ce qu'on appelle l'albédo. Ce phénomène est souvent observé avec les aménagements du sol autour de la maison ou en ville par le reflet d'autres bâtiments. Par exemple, en posant une terrasse de couleur claire au sud, elle réfléchira le rayonnement solaire sur les murs de la maison ou sur une baie vitrée ce qui est couramment source de surchauffe. **C'est pour cela que nous invitons les demandeurs à bien réfléchir à l'aménagement de leur espace extérieur avant que cela n'impacte négativement leur intérieur en été. Afin de limiter l'inertie de la terrasse, éviter qu'elle soit en béton. Favorisez des terrasses végétalisées.**

Vous l'aurez remarqué, ces points de vigilance sont surtout liés à un « contrôle » de l'environnement extérieur. Mais lorsque l'on habite un logement en ville, doit-on se résigner à souffrir de la chaleur ? Je vous rassure ce n'est pas une fatalité, on peut toujours améliorer son confort d'été même si cela sera moins facile. Pour cela, il nous faut agir sur l'enveloppe, c'est-à-dire la composition des murs, plafond et des menuiseries. Cela sera d'autant plus compliqué si le logement est situé dans une copropriété puisque les démarches seront plus longues.

Nous avons tous fait l'expérience en plein été, lors de fortes températures, de rentrer dans une maison en béton et de rentrer dans une maison en pierre. La différence de température entre l'extérieur et l'intérieur est beaucoup plus importante dans la maison en pierre. Cela est lié notamment à la **Chaleur massique** du matériau. Elle s'exprime en Joules par Kilogramme multiplié par des degrés kelvin (J/Kg.K).

Cette valeur représente la quantité d'énergie nécessaire pour augmenter la température d'un degré d'un kg de ce matériau. **Plus cette valeur sera importante, plus le matériau mettra du temps à monter en température.** Ici, la chaleur massique est globalement la même entre les deux matériaux mais une maison ayant un mur de 20 cm (en béton) et l'autre ayant un mur de 80 cm (en pierre). Le mur le plus lourd (en pierre) mettra plus de temps à monter en température. Cet exemple nous montre que les deux données physiques à prendre en compte sont la chaleur massique et la densité du mur. Ces éléments vont constituer **l'inertie thermique** du matériau. Cette **inertie thermique** est la capacité des matériaux à stocker de la chaleur et à la restituer petit-à-petit en réduisant les variations de température.



Source : Alisee-réseau eie

A défaut d'avoir des murs en pierre de 80 cm, nous pouvons choisir d'isoler nos logements avec des matériaux permettant d'augmenter l'inertie thermique du mur. Ainsi nous pouvons nous fier à ces valeurs guides pour le choix de l'isolant :

- **Chaleur massique (ou chaleur spécifique)** > 2000 J/(kg.K)
- **Masse volumique (ou densité)** > 50 Kg/m³
- **Conductivité thermique λ (lambda)** : le plus petit possible, W/(m.K) (Cette valeur est plutôt liée à la performance en hiver mais il ne faut pas perdre de vue que l'on isole aussi pour conserver la chaleur en hiver !)

L'utilisation de matériaux isolants denses permet d'augmenter **l'inertie thermique** de la paroi et donc de ralentir le transfert de chaleur. Elle possédera un **déphasage** plus important. Le **déphasage** représente le temps que met une température élevée pour traverser une épaisseur donnée de matériau. Nous avons une maquette d'information sur cette capacité de déphasage en fonction des isolants :



Source : FNE Sarthe

L'intérêt d'un déphasage important, c'est de pouvoir avoir le moment le plus chaud dans son logement quand la température est la plus basse à l'extérieur afin de permettre une aération efficace.

La limite est atteinte lors des périodes de canicule, puisque par définition, les températures baissent moins durant la nuit.

Enfin, une fois que l'on a réfléchi à toutes ces solutions, nous pouvons envisager la climatisation. Il s'agit d'une solution qui est cohérente que si l'on a une enveloppe performante puisque la climatisation consomme beaucoup d'électricité et évacue la chaleur du logement vers l'extérieur ce qui contribue à réchauffer l'air extérieur. Des études ont déjà prouvé cet impact en ville, ce qui entraîne un cercle vicieux.



Pour synthétiser, vous l'aurez compris, le plus important pour le confort d'été est d'éviter l'entrée de la chaleur chez soi ou tout du moins la retarder. Soit en évitant le rayonnement direct et indirect ou si c'est impossible, penser à l'enveloppe de son logement pour avoir un meilleur déphasage thermique. Enfin, une climatisation peut s'avérer nécessaire mais il est crucial pour cela de réfléchir au logement dans son ensemble avant.

En attendant de faire ces investissements pouvant paraître lourds, il est toujours possible d'appliquer des gestes simples pour diminuer la chaleur chez soi : fermer les volets ; utiliser le ventilateur ; humidifier le sol ; etc

Personnes référentes sur l'accompagnement des projets d'énergie citoyenne à FNE Sarthe :

Animation : Sabrina Poirier

Technique : Baptiste Tranchant

Les métiers de l'horticulture

Arboriculteurs, floriculteurs, maraîchers, pépiniéristes, viticulteurs, ne sont ni des agriculteurs ni des paysans. Les quatre branches de l'horticulture sont mises à mal au fil des décennies par une concurrence importée de pays aux climats propices et à la main d'œuvre qualifiée ou médiocrement rémunérée.

Je me souviens encore de l'époque de mes études horticoles. A la fin des années 70, mon école recevait en troisième année des élèves ingénieurs venus du Maroc pour compléter leur formation. Depuis ces garçons brillants ont su construire cette horticulture moderne et performante qui fait la gloire de leur pays et la valeur des productions mises sur nos marchés.

Un haut responsable marocain, particulièrement diplomate, soulignait sur France Info durant le salon de l'agriculture 2025, que les cageots de tomates cerises étaient prisés en France, quand le royaume chérifien souhaitait importer le blé de nos céréaliers. Ces marchés selon lui devaient s'équilibrer en termes économiques.

Je me réjouis d'apprendre qu'une jeune génération s'intéresse aux légumes, aux petits fruits, aux plantes aromatiques, etc. Elle se lance avec audace dans la création d'entreprises de production individuelles.

Souvent quelques réponses aux questions perfides et dont j'ai le secret, me confirment que le bagage scientifique et technique reste léger. Peu ou pas de biologie, d'agronomie et un vernis de permaculture acquis sur internet ou lors de stages rapidement exécutés. Bien heureux quand ils ont échappé aux tenants du calendrier lunaire et au prosélytisme de la biodynamie.

Des productions confidentielles, des niches pour des marchés difficilement rémunérateurs et qui seront rapidement saturés, et surtout une charge de travail et une pression mentale énormes caractérisent ces projets.

Le contraste est donc évident entre ces deux approches. Loin de moi l'idée de décourager nos « permaculteurs », mais ils vont devoir s'accrocher, se former, s'entraider, compter leurs heures, serrer leur compte d'exploitation, pour des activités qui ne s'improvisent pas.



Richard Flamant, FNE Sarthe

Les espèces mineuses de feuilles

Quelque chose que l'on peut avoir sous les yeux régulièrement et à laquelle on ne prête aucune attention. Ce sont les traces que laissent sur les feuilles des arbres et des plantes, le développement de certains insectes. Pas de meilleur endroit pour pondre un œuf que de le mettre entre deux épaisseurs de feuilles, bien à l'abri, la progéniture alors pourra s'épanouir en ayant le gîte et le couvert. Le terme de « mineuse » est un terme générique pour ces larves d'insectes pénétrant les feuilles.

Les espèces « mineuses » sont pour les coléoptères, les charançons, dont les Curculionidae et les buprestes. Pour les diptères (les mouches) ce sera surtout les espèces de la famille des Agromyzidae. Chez les Hyménoptères (les guêpes) on trouvera des Tenthredinidae dans les feuilles.

Et enfin c'est chez les Lépidoptères (les papillons) que l'on trouvera la majorité des espèces mineuses. Les genres des Gracillariidae et des Nepticulidae sont composés de nombreuses espèces. Dans la Sarthe un groupe qui s'intéresse aux papillons, en a inventorié depuis 2022 à ce jour, début 2025, plus de 170 espèces sur les 800 potentielles !

C'est une autre manière de rechercher un papillon que celle d'aller observer sa présence sur sa plante hôte. À l'étape de son développement en chenille mineuse, la trace laissée sur les végétaux est unique pour chaque espèce et nous permettra d'en faire la détermination. Les traces dans les feuilles, comme pour la famille des Stigmalla, peuvent être en couloir plus ou moins long, droit ou anguleux. Pour d'autres espèces ce sera en spirale ou en forme de labyrinthe. Souvent aussi sous la forme de tentes ou de poches comme pour les Phyllonorycter.

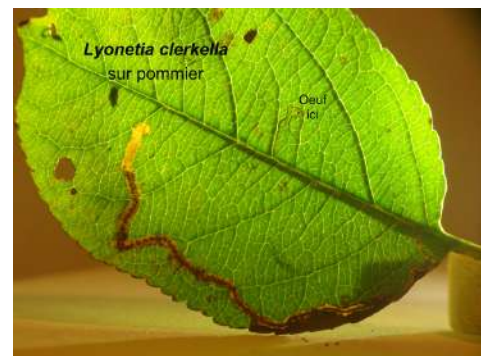
Les arbres les plus généreux sont les chênes, les hêtres, les bouleaux, les saules, mais aussi les pommiers, les pins. Les arbustes sont aussi intéressants comme la bourdaine, le nerprun, l'aubépine. L'autre moitié des mineuses s'intéressera aux différentes plantes basses. Les ronces, les plantains, l'oseille sont à observer par exemple.

L'imago femelle aura déposé un œuf sur le dessus ou le dessous de la feuille, la petite larve croquera la coquille de l'œuf et pénétrera dans le limbe de la feuille. Elle se nourrit de la chair verte et juteuse devant elle, laissant ainsi une trace dépourvue de chlorophylle. Après plusieurs mues elle pourra se laisser choir au sol pour continuer sa métamorphose. Les traces de ses excréments, leurs formes servent aussi à l'identification de l'insecte.

Nous avons là, des papillons à la taille très modeste, de cinq à dix millimètres d'envergure. C'est pourquoi leur beauté nous échappe tout comme leurs comportements. Certains étaient présents il y a 150 millions d'années, avant l'arrivée des fleurs, pourquoi posséder alors une trompe? N'étant pas équipé de quoi s'attaquer aux végétaux, de quoi se nourrissent ils ? Ce sont encore des quasi-inconnus.

Une photo par transparence de la feuille suffit à l'identification, pas besoin de récolter, sachant aussi que la reproduction de ces petits insectes est limitée, moins de 150 œufs pondus par une femelle. Le parasitage des larves ou des cocons est très fréquent, en particulier par de minuscules guêpes. La litière sous les arbres est à respecter.

Si vous aimez voir voler des papillons ou observer des « mineuses », laissons une place, dans nos jardins, nos propriétés ou sur les bernes, aux plantes autochtones qui savent si bien les accueillir.



Les pots de yaourt : Promouvoir le circuit court

Saviez-vous que les Français mangent en moyenne 170 pots de yaourts par personne et par an ! Les yaourts sont des aliments incontournables de nos repas. Ils sont sujets à des préoccupations environnementales majeures. Il est nécessaire de repenser nos modes de consommation et de recyclage pour faire face à de nombreux défis tels que la surconsommation.



Le défi environnemental des pots de yaourt

Les pots de yaourt posent problème lors du recyclage. En effet, leur matière bien qu'en polystyrène et en plastique, est recyclable mais en pratique, une grande partie de ces pots finissent incinérés ou enfouis. Cela entraîne une pollution environnementale majeure.

Une loi anti-gaspillage pour une économie circulaire

D'après l'Ademe, une loi anti-gaspillage pour une économie circulaire a été mise en place le 10 février 2020. Cette loi porte sur la réduction des emballages à usage unique (en particulier le plastique) et sur le réemploi et la réutilisation des emballages. La principale idée est de trouver une alternative au plastique.

La question du pot de yaourt en Sarthe

Yoplait participe depuis 2020 au consortium PS25 pour développer la filière du recyclage du pot en polystyrène. Ils ont notamment lancé une gamme de yaourts conditionnés en briques réfrigérées éco-conçues afin de limiter les emballages.

La ferme des Grandes Morcines, située au Grand Lucé, a opté pour une initiative locale. Elle incarne une approche respectueuse de l'environnement et de la santé des consommateurs. En effet, cette ferme propose des produits laitiers issus de l'agriculture biologique (exemple : yaourts brassés avec des variétés différentes).

Le circuit court, une démarche respectueuse de l'environnement

Le circuit court permet de diminuer l'empreinte carbone liée au transport, Il s'engage dans une démarche de réduction des emballages plastiques tout en proposant des solutions de réemploi ou en utilisant des matériaux plus respectueux de l'environnement. En réduisant le nombre d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur, on obtient une meilleure traçabilité des produits et une diminution des émissions de CO2. De plus, cela favorise l'économie locale.

Les alternatives au polystyrène

Il existe des alternatives au polystyrène. Certaines entreprises utilisent des pots en polypropylène qui sont plus facilement recyclables. D'autres entreprises optent pour des matériaux innovants ou en vrac. L'emballage en verre refait également surface. Qu'il soit consigné ou non. En effet, le pot consigné séduit par sa réutilisation et la réduction des déchets. Néanmoins, la logistique pour les produits consignés (retour et lavage) nécessite d'une organisation efficace. Le verre à usage unique, lui, recyclable par nature, demande une production énergivore et un transport plus coûteux en raison de son poids.

Conclusion

Le choix du contenant idéal repose donc sur un équilibre entre recyclabilité, empreinte carbone et accessibilité. C'est une question complexe qui mobilise des associations comme France Nature Environnement Sarthe depuis plusieurs années. Tout ceci a pour objectif de promouvoir des solutions durables et adaptées à chaque territoire.

Mathilde Després, FNE Sarthe



LE PIÉGEAGE DE PRINTEMPS DES FRELONS ASIATIQUES A COMMENCÉ À BRETTE-LES-PINS !

Le GDSA (Groupement de Défense Sanitaire Apicole) a lancé l'an dernier un plan national de lutte contre le frelon asiatique, espèce invasive qui, non seulement menace les abeilles, mais menace également la biodiversité dans son ensemble.

Cela fait longtemps que la lutte contre ce frelon invasif par piégeage s'est mise en place à Brette-les-Pins sous l'impulsion de notre association « CDV Brette » mais depuis quelques temps, nous avons détecté que les pièges utilisés (pièges Tap-trap de type "bouteilles") n'étaient pas suffisamment sélectifs et piégeaient autant, voire plus, d'autres espèces d'insectes (notamment des papillons de nuit dont certaines espèces sont en voie de disparition). Après diverses recherches nous avons découvert qu'il a été mis au point dernièrement des pièges sélectifs dits "à nasse" qui sont à présent préconisés, les anciens pièges bouteilles étant à proscrire.

Après avoir pris connaissance des préconisations du GDSA72, la mairie de Brette, en collaboration avec CDV, a décidé de s'impliquer dans ce plan national de lutte contre le frelon asiatique. Elle a acheté dix pièges sélectifs à l'ESAT Robida, basée en Mayenne, et a décidé d'en offrir huit à des piégeurs volontaires qui ont signé une convention tripartite avec la Mairie et CDV (qui opère désormais comme référent auprès du GDSA) les engageant à installer et entretenir ces pièges dans leurs propriétés pour le piégeage des futures reines au printemps (de la mi-février à fin mai) , les deux autres pièges ont été installés sur le domaine public. L'idée est en quelque sorte de mettre en place une sorte de maillage de la commune afin d'empêcher au maximum la construction de nids par les frelons. Les piégeurs devront également, en fin de période de piégeage, donc fin mai, remettre au référent frelon « CDV » un tableau récapitulatif des frelons pris dans leurs pièges.

Cadre de vie Brette

Tous les paysans ne sont pas des agriculteurs et réciproquement.

La célèbre formule « labourage et pâturage sont les deux mamelles de la France » nous faisait sourire dans nos jeunes années. Les exploitations agricoles d'aujourd'hui se partagent entre cultivateurs et éleveurs sans oublier celles qui sont en polyculture-élevage.

Les technologies et les savoirs ont évolué, on ne laboure plus comme au XIXe et les élevages se sont spécialisés en fonction des territoires et des opportunités. Parfois même les troupeaux ne pâturent plus vraiment. Il se dit que bientôt les grands élevages et les grandes cultures seront l'affaire de pays lointains, Amérique du Sud, pays de l'Est, dans ces pays libérés des normes et du harcèlement dénoncés ces jours-ci par une certaine paysannerie et quelques élus de premier plan.

Parfois je crois comprendre que certains souhaitent, au nom d'une compétitivité commerciale putative, voir les contrôles et les contrôleurs disparaître. Songent-ils que l'on pourrait dans un monde hyper libéralisé leur fourguer des carburants pourris, des engrais trafiqués, des machines sans garantie ? Pensent-ils que les tribunaux leur donneront systématiquement raison après de longs et coûteux procès ?

Quant au consommateur rapidement dégoûté par des produits bas de gamme, à l'hygiène douteuse, il réclamera rapidement un retour des normes qui le protègent. Le citoyen, légitimement inquiet des effets du changement climatique, il ne pourra que s'étonner et s'angoisser de voir la biodiversité réduite à néant, les inondations et les sécheresses se multiplier et les alertes à la pollution des eaux rythmer le journal télévisé du 20h00.



Richard Flamant, FNE Sarthe

Les infrasons, ces perturbants inconnus



Parmi les nombreuses pollutions dues aux actions humaines, les pollutions sonores se propagent, favorisées par un mélange d'ignorance et d'inconscience, ainsi que de laxisme vis-à-vis des pollueurs.

Certaines de ces pollutions sont très difficiles à maîtriser : il s'agit des infrasons (<https://lejournel.cnrs.fr> « Infrasons, ces ondes sonores que rien n'arrête », Laure Callioce ; https://fr.wikipedia.org/wiki/Infrason#Moyen_de_communication_animale: 20 et 16hz).

Que sont les infrasons ? Ce sont des ondes aux fréquences très graves (en principe 20 hertz et moins – mais des fréquences entre 55 et 20 hz ont des effets très proches et peuvent leur être associées) qui produisent des ondes à très longue portée.

Les infrasons connus sont produits dans la Nature : le tonnerre, les éruptions volcaniques, séismes, etc....

Ou encore le très émouvant chant des baleines (selon des scientifiques, une baleine chantant près de l'Islande sera entendue jusque sur les côtes nord-européennes).

Mais récemment, avec une puissance et des fréquences ou durées bien plus importantes, sont apparus des infrasons produits artificiellement par différents types de moteurs, et expulsés vers l'extérieur des bâtiments (extracteurs, pompes, ventilation, etc.). C'est une pollution qui est propagée en laissant « ce qui sort » vagabonder selon le vent et tout déplacement d'air. De plus ces ondes longues rebondissent contre les murs, créant des effets boomerang d'échos, se mélangent et se renforcent : « rien ne les arrête ». C'est pourquoi, puisqu'elles se diffusent sur plusieurs kms et davantage, il peut être difficile de localiser leur origine ; et la gêne est exponentielle, dans l'indifférence quasi générale, en partie parce que, bien que tout à fait audibles, leur fréquence extrême n'est pas consciemment perçue par tous (effet bruit de fond).

Ces sons/bruits de très basses fréquences n'ont pourtant rien d'humain, car ils ne respirent pas, ne sont pas rythmés, ni modulés, ni vibrants. Ils peuvent être droits et continus pendant une période excessive pour notre physiologie ; étrangers à l'humain, ils sont donc très perturbants. Les bouchons d'oreille sont dérisoires, car ces bruits, traversant les murs, sont également pénétrants dans les corps, font vibrer la structure osseuse, les organes, excitent le système nerveux, qu'on les entende ou pas : n'oublions pas que ce sont des ondes !

Ils font disparaître le silence sur de grandes distances (sur les côtes où il y a la culture et la vente d'huîtres, près d'usines polluantes, près de différents organismes ventilant parfois directement vers un trottoir !, Ou par des cheminées de hauteur assurant une diffusion de 360° sur une longue distance).

Prenons l'exemple d'une usine classée ICPE, ce qu'on peut traduire par « volontairement polluante à plusieurs titres » (oups), notamment par ses nuisances sonores, 24H/24, 7J/7. Ses bruits peuvent ressembler à une ventilation très forte, un train qui démarre tout en restant sur place, un carrefour d'autoroutes le jour des grands départs, l'impression d'un très gros moteur de machine à laver, des explosions ou effets de chute d'une immense dalle métallique, des trépidations de type mitrailleuse...

À cela s'ajoutent de grandes productions de vapeur d'eau sous forme de champignons de fumée, reconnus pour diffuser en particulier des dioxydes et furanes...

Notons que travailler dans un tel lieu signifie : faire accepter aux employés d'y perdre une part de leur santé, pour le salaire !... Alors bien sûr, les riverains n'existent pas, ou sont pris, au mieux, pour des gêneurs.

Comment agir pour sensibiliser et trouver des solutions ?

On peut s'interroger sur la raison pour laquelle rien n'est prévu pour insonoriser ces moteurs, utiliser des matériaux non conducteurs de bruits, contenir les bruits ; pourquoi la législation, les organismes officiels, les assistances juridiques, de fait soutiennent ceux qui génèrent ces pollutions. Sommes-nous supposés subir cela ?

Bien entendu les obstacles sont avant tout le profit, l'appropriation, la perte de valeur de l'être humain et de la Vie qui sont réduits à une conception mécaniste. Ceci provoque d'un côté, indifférence, dureté et froideur, insensibilité à la souffrance d'autrui, vision à court terme (production, rentabilité), refus de la loi des causes et conséquences ; de l'autre, peur, fatalisme, sentiment d'impuissance et/ou haine, David contre Goliath...

Mais David, l'humain a vaincu Goliath, le géant ! De nouvelles valeurs et des changements de mentalité incitent à l'entraide et au retour vers la valorisation de l'humain : ce qu'on ne peut affronter seul(e), peut l'être notamment grâce à une réflexion de fond novatrice, une complémentarité créatrice nécessaires.

Cet article a voulu alerter, il espère aussi inspirer quelques actions partagées, le prolongeant.

Solange Tripon, FNE Sarthe

Pollution sonore

Il est une pollution dont on ne parle pas souvent mais qui est présente partout dans notre quotidien, celle liée au son. Avant toute chose, il convient de parler de certains aspects physiques du son.

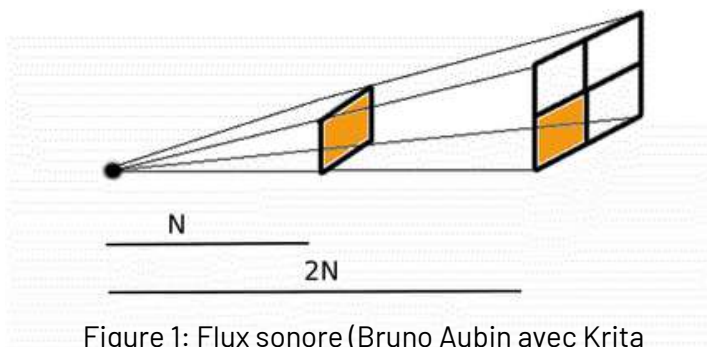


Figure 1: Flux sonore (Bruno Aubin avec Krita
- Linux)

Le son ne se produit qu'en présence de matière, c'est-à-dire de molécules. Dans le vide sidéral, le son n'existe pour ainsi dire, pas. Le son est de la vibration moléculaire à une ou plusieurs fréquences (en Hertz) et une certaine amplitude (en dB). Pour résumer, l'oreille humaine ne peut percevoir que des sons entre 20 et 20000 Hertz (sachant que ce maximum diminue avec l'âge) et entre 0 et 130 dB (Au delà, les conséquences sur l'ouïe sont désastreuses) pour la puissance. La mesure importante pour les problèmes de santé est bien l'amplitude en dB. La formule donnée pour le calcul en décibels est la suivante :

$$dB = 10 \times \log(P_s/P_i)$$

Ps est la puissance mesurée et Pi est une puissance de base. Log est le Logarithme de base 10 . La diffusion du son suivant un éloignement sphérique, le flux audio se produit sur une surface (en l'occurrence l'oreille pour ce qui nous concerne. Suivant le dessin fourni, si N est à 1 m et qu'on est à 90 dB, à 2m, la puissance sera divisée par 4. On aura $dB = 10 \times \text{Log}(1/4) = -6 \text{ dB}$. Ça signifie qu'on diminue de 6 dB en doublant à chaque fois la distance. C'est très peu : pour passer de 120dB à 1m de la source à 84 dB (-36 dB), il faut se trouver à 64m, et pour être à 54 dB, (-66 dB), il faudra être à 2048 m, soit plus de 2 km.

Suivant une source web (<https://www.acoustix.be/fr/isolation-acoustique/actualites/effets-bruit-sante>) il ne faut pas s'exposer plus de 8 h en continu à 85 dB, plus de 15 mn à 100 dB et plus de 5 mn à 105 dB pour éviter de s'exposer à des dommages irréversibles au niveau auditif, voire du système nerveux. De plus, cette puissance est également conditionnée à la fréquence du son. Plus le son est aigu, plus le seuil de puissance limite est bas. Malheureusement, les activités humaines produisent énormément de bruits dévastateurs ! Discothèques (ou bals populaires), véhicules puissants (avion, motos, TGV), engins de chantiers, tondeuses non manuelles et non électriques etc. Les humains, pour la plupart, se sont habitués à ces bruits sans savoir qu'ils sont cause de dommages sanitaires majeurs.

FNE 72 étant une association de protection de la nature, le but de cet article est de sensibiliser aux problèmes que cela peut engendrer pour la faune (voire la flore). Dans cet article wikipedia (https://fr.wikipedia.org/wiki/Champ_auditif), on voit les amplitudes fréquentielles d'une palette d'animaux sauvages. On se rend compte que les animaux aquatiques (poissons voire les amphibiens) ont un champ fréquentiel restreint, ainsi que certains oiseaux. En revanche, des espèces utilisant l'ouïe comme principal mode de détection de l'environnement (chiroptères, cétacés) ont nécessité d'avoir des sons à haute fréquence. Les activités humaines (notamment les sifflement d'appareils électroniques, ou les sonars marin) sont des sources de problèmes pour les 2 groupes d'animaux sus cité. Concernant les autres animaux, terrestres, les rongeurs, les carnivores ont une sensibilité auditive assez nettement supérieure à l'humain (ou la limite maximale va de 33 kHz à 150 kHz). Que ce soit du côté des prédateurs que des proies, les activités humaines (voitures, camions et villes, etc.) les privent d'un des sens pour, soit se rendre compte de la proximité d'un prédateur, soit pour les prédateurs, pour repérer des proies. On peut aussi imaginer que si l'humain peut avoir des problèmes auditifs dès 100 dB , ces animaux (y compris chiens et chats) ayant une sensibilité auditive nettement supérieure, peuvent avoir des problèmes auditifs avec des puissances inférieures (si durable)... La limite des 100 dB à 15 mn pour l'humain peut sans doute descendre à 95 dB pendant 15 mn voire moins pour les animaux. Un autre aspect est dans la communication des animaux, particulièrement la parade nuptiale des oiseaux ou la communication d'animaux tels éléphants, loups etc. On peut se dire qu'il y a de grandes distances dans les biotopes, mais ceux-ci diminuent fortement depuis une trentaine d'années et mériteraient une étude sur la question sonore.

Bruno AUBIN – FNE 72



Consultation publique sur le SDAGE 2028-2033 : les enjeux de l'eau et les risques d'inondation

Introduction

Novembre 2024 à mai 2025

Dans un contexte de changements climatiques et d'enjeux environnementaux croissants, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a lancé une consultation publique pour impliquer les citoyens et les acteurs locaux dans la gestion de l'eau et la prévention des risques d'inondation. L'objectif est d'engager une réflexion collective sur la manière dont nous pouvons préserver cette ressource vitale.



Pourquoi cette consultation ?

Les enjeux liés à la gestion de l'eau et aux risques d'inondations sont de plus en plus pressants dans notre région (Inondations historiques dans la région de Rennes en 2025). Entre la gestion de la ressource en période de sécheresse, la pollution des cours d'eau et l'augmentation des événements climatiques extrêmes, il est essentiel de définir ensemble des actions et des solutions adaptées. Cette consultation est l'occasion de recueillir les avis de chaque habitant du Bassin Loire-Bretagne ainsi que des idées pour mieux gérer l'eau et les risques associés.

Le SDAGE, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux



Le SDAGE est le document d'orientation des politiques de l'eau sur le bassin Loire-Bretagne, qui s'étend des sources de la Loire et de l'Allier à la pointe du Finistère, soit 28% du territoire et 13 millions d'habitants. Il définit les objectifs de bon état des masses d'eau, dont les critères sont arrêtés au niveau européen, et oriente la bonne gestion de l'eau grâce à des dispositions qui vont venir s'imposer juridiquement aux documents inférieurs dans un rapport de compatibilité.



Lien vers le questionnaire

<https://eauloirebretagne.limesurvey.net/ConsultationDuPublic2425>

Les enjeux

Agence de l'eau
Loire - Bretagne

01 Le climat

Le dérèglement climatique est un enjeu global et transversal. La réduction des gaz à effet de serre est indispensable afin de ralentir son impact. Son effet sur le cycle de l'eau et les milieux aquatiques est de plus en plus visible (aggravation des phénomènes extrêmes, hausse de l'évaporation, espèces exotiques envahissantes...).



02 La connaissance

Il est nécessaire d'améliorer nos connaissances sur l'eau et des environnements aquatiques, ainsi que des transformations globales (climatiques, économiques, sociologiques, démographiques, scientifiques...) et leurs interactions.

03 La gouvernance

Le bassin versant concentre toutes les eaux de surface vers un point unique et joue un rôle crucial dans divers aspects (hydrologie, écologie et socio-économie). Pour être efficace, la gestion de l'eau doit être abordée et mise en œuvre de manière coordonnée par tous les acteurs et politiques impliqués, afin de définir, soutenir et financer les actions futures.

04 Les milieux aquatiques

La nature fournit à la société un grand nombre de services : purification naturelle de l'eau, préservation du niveau d'étiage, réduction des crues, conservation de l'eau, contrôle des flux des rivières, atténuation des inondations... Ces services dépendent entièrement de l'état des milieux aquatiques et de l'efficacité de leur bassin versant. L'artificialisation anthropique des milieux aquatiques perturbe le cycle de l'eau. Il est nécessaire d'identifier la source des dégradations et d'agir en conséquence.



Les enjeux

Agence de l'eau
Loire - Bretagne

05 La quantité

L'eau est une ressource à la fois fragile, limitée et fluctuante. Elle doit prioritairement veiller à répondre aux besoins d'approvisionnement en eau potable de la population, ainsi qu'aux milieux aquatiques et à leur biodiversité. La gestion doit être adaptée au cycle de l'eau de chaque territoire



06 La qualité

Nous utilisons tous une multitude de composés complexes : des pesticides, des médicaments, des cosmétiques, des solvants... Pour parvenir à une bonne qualité de l'eau, des sources jusqu'à la mer, et assurer sa conservation à long terme, il est indispensable d'intervenir sur toutes les sources de dégradation et sur les causes de pollution.



07 Le littoral

Le littoral, qui se compose d'écosystèmes naturels riches, variés mais vulnérables, reçoit les perturbations et pressions qui passent de la terre à la mer. Afin de maintenir ces services, il est nécessaire d'agir à la source des dégradations, sur tous les bassins versants.



08 Les inondations

Les inondations sont le premier risque naturel en France. L'eau est une ressource inévitable et menace des vies, des habitations ou encore des emplois. Le Bassin Loire-Bretagne compte plus de 2 millions d'habitants pouvant être affectés par ces inondations. La source de ces phénomènes est principalement météorologique (forte pluie, houle, crue...) mais le risque est aggravé par nos aménagements. Une stratégie a donc été adoptée par l'État et les collectivités territoriales afin d'assurer la sécurité de la population.

Avis de participation à la consultation publique



Participez à la consultation du public !

Dans le cadre de la participation du public à la prise de décision ayant une incidence sur l'environnement, le projet de SDAGE est soumis à la consultation du public jusqu'au 25 mai 2025. Vous pouvez donc profiter de cette occasion pour découvrir le SDAGE et donner votre avis sur la gestion de l'eau. L'Agence de l'eau Loire-Bretagne met à disposition un questionnaire que vous pouvez remplir en ligne ici. Le questionnaire comprend plusieurs questions permettant d'apprécier les pistes d'actions proposées pour la gestion de l'eau dans l'avenir.

Enfin, France Nature Environnement Sarthe organise plusieurs événements pour se faire le relais de la consultation : articles, stands lors d'événements sarthois et émissions radio. Investis dans la révision depuis le début, nous donnerons également notre avis sur le projet de SDAGE. Si le sujet vous intéresse, n'hésitez donc pas à suivre notre actualité sur notre site internet et les réseaux sociaux !

France Nature Environnement Sarthe met également à disposition un ordinateur au local afin de permettre au plus grand nombre d'entre vous de pouvoir répondre à cette consultation.



Coups de gueule lunaire

Qu'elles ont la vie dure ces affirmations sans preuve ni raison. Le sujet revient chaque année, bon on va redire que de très grands professionnels du greffage, que je connais et que j'ai précisément interrogés, qui ont plusieurs centaines de milliers de greffes à leur actif, affirment qu'ils n'ont jamais tenu compte d'aucune lune. Alors pourquoi accorder du crédit à des bricoleurs de calendrier lunaire?



Nous ne sommes pas des voleurs

Le ramassage sans autorisation de litière ou de feuilles en forêt est tout simplement du vol! Inversement il suffit d'obtenir l'autorisation du propriétaire en lui promettant de ne ramasser que les accumulations dans les fossés encombrés, passages de buses et autres recoins. De quoi faire un superbe compost ou réaliser un paillage des plus naturels, local et écologique.



Veillez noter

Réseau Haie France est le nouveau nom de l'AFAC Agroforesterie. C'est à l'heure actuelle la source documentaire la plus complète et à jour pour nos préoccupations bocagères. Il est bien possible que quelques vieilles lunes soient à oublier pour de bon. le site internet: <https://reseauhaies.fr>

Tous ignorants et moi aussi

Que dire des mandarins scientifiques dépassés, des politiques qui instrumentalisent des faits scientifiques, des vulgarisateurs qui n'ont rien compris, des journalistes qui tardent à se mettre à jour des progrès, des intellectuels qui ne sont pas à l'aise avec la démarche scientifique, des bons esprits qui croient avoir tout compris du calendrier lunaire et des prêcheurs qui croient que la terre est plate, etc. Oui le chemin sera long pour acculturer nos concitoyens en commençant par ajouter quelques heures de sciences et de philo dans les programmes du secondaire.

Richard Flamant, FNE Sarthe

La collecte de fibro-ciment

Cela faisait plusieurs mois que je me renseignais pour évacuer la vingtaine de plaques de fibre-ciment amiantées entreposées depuis des années sur mon terrain.

N'existant pas de solution en déchetterie, la démarche officielle était de se rapprocher d'une entreprise privée. 180€ de droits d'entrée, puis 36€ le big-bag et enfin, tarif au poids : 144€ la tonne. J'ai essayé d'organiser une démarche collective, avec plusieurs de mes connaissances ayant elles-mêmes des déchets amiantés à se débarrasser, mais le coût, bien que partagé, restait un frein pour tout le monde.

J'ai appris en février par le réseau illiwap qu'une collecte publique allait être réalisée. J'ai appelé dès le matin du premier jour des inscriptions : bien m'en a pris, j'ai cru comprendre depuis qu'il n'y avait plus de place le soir même ou le lendemain.

Il m'a été demandé d'envoyer des photos de mes déchets, ce que j'ai fait le jour même. Après deux allers-retours de mails et un mois plus tard, j'ai reçu la convocation tant attendue, avec horaire précis au quart d'heure près.

Le jour J, remorque chargée et emmitouflée, il a fallu attendre une heure sur place, le temps que les deux ouvriers présents pour décharger puissent respirer un peu. Il faut dire que malgré le mois de mars, sous leur combinaison scotchée aux gants et derrière leur masque, à manipuler plusieurs heures durant des plaques de 15 kg tout en prenant soin de chacune les poser sans faire de poussière, il devait faire bien chaud. Je n'aurais pas apprécié être à leur place, merci à eux.

En tout cas, voilà que de la place s'est libérée chez moi, cela est satisfaisant, plaisant au regard et libérateur d'une certaine charge mentale.

Ce genre d'initiative gagnerait à être reconduite et pourquoi pas étendue à d'autres matériaux refusés en déchetterie. Je pense particulièrement à la fibre de verre en grandes quantités.

Y , FNE Sarthe

Enedis condamné par le tribunal de Lyon

Pierre Cascina a vu le compteur Linky posé de force chez lui en 2022.

Dans les mois suivants, il a ressenti des troubles neurophysiologiques tels que migraines et acouphènes persistants, et insomnies ; il a été diagnostiqué électrohypersensible.

Enedis a refusé plusieurs fois d'écouter Pierre Cascina et de remplacer le compteur. Alors le plaignant a déposé une plainte en 2024 accompagnée de certificats médicaux, et déclenché un procès.

Le jugement de la Cour d'appel a reconnu la souffrance du plaignant, et a été condamné Enedis, le 6 janvier 2025 : retirer le Linky dans un délai de 90 jours. Enedis a renoncé à faire appel, et a retiré rapidement le compteur linky de Pierre Cascina pour le remplacer par un compteur non communicant.

À la suite de cette victoire, de nombreux autres procès sont en préparation, et reposent la question du respect du libre choix des individus.

Voir par exemple : <https://www.consoglobe.com/linky-la-justice-oblige-enedis-retirer-un-compteur-cg> ;
ou <https://www.swigg.fr/actu/on-peut-crier-victoire-le-tribunal-donne-tort-a-enedis-concernant-linstallation-de-ses-compteurs>

Collectif stoplinkynonmerci72

Solange Tripon, FNE Sarthe

Lignes à haute tension: un éleveur indemnisé par RTE pour ses vaches malades

Le Réseau de Transport d'Électricité (RTE) a été définitivement condamné à verser 444.000 euros à un éleveur de la Manche dont les vaches tombaient malades à côté d'une ligne à haute tension, a indiqué mercredi à l'AFP le cabinet de l'avocat de l'agriculteur.

Représenté par Me François Lafforgue, l'éleveur laitier Dominique Vauprès avait constaté des mammites (inflammation d'une mamelle) à répétition après l'installation en 1991 d'une ligne à très haute tension (THT) de 400.000 volts à proximité de son exploitation, située à Isigny-le-Buat.

Son lait était devenu impropre à la consommation et par conséquent invendable, a-t-il expliqué à l'AFP. Il avait porté plainte contre le RTE et avait essuyé une première défaite en justice en 2012.

Lors d'un nouveau jugement, confirmé en appel en 2023, la société a été condamnée à indemniser Dominique Vauprès. La cour de cassation a rejeté le 13 mars le pourvoi formulé par RTE.

<https://www.goodplanet.info/2025/03/26/lignes-a-haute-tension-un-eleveur-indemnise-par-rte-pour-ses-vaches-malades/>

Solange Tripon, FNE Sarthe

AGENDA

Mercredi 23 avril - ARDAM

Projection de deux documentaires Sortie terrain insectes
Ardenay-sur-Mérize - 18h00

Samedi 26 avril - FNE Sarthe

Fête de l'environnement
Stand FNE Sarthe
Téloché

Samedi 26 avril - FNE Sarthe

Stand d'animation compostage
Changé
11h00 à 17h00

Samedi 26 avril - Grain de pollen

Vannerie et macramé pour le jardin
10h00 à 18h00

Samedi 26 avril - SEPENES

Le printemps des Arbres
Ferté-Bernard
14h00 à 17h00

Samedi 26 avril - Sortir du nucléaire

Rassemblement
Place de la République Le Mans
14h00

Inscription obligatoire

Dimanche 27 avril - Grain de pollen

Troc Plante, graine, plants...
14h00 à 18h00

Lundi 28 avril - AIME

Ciné-débat « La théorie du boxeur ». Agriculture et dérèglement climatique
Cinéma Confluences, rue Saint-Denis, Sablé-sur-Sarthe - 20h00

Mardi 29 avril - GAB72

Géobiologie Perfectionnement
Sur une ferme d'une participante
14h00

Du 04 au 30 avril - Sortir du nucléaire

Exposition de dessin Tchernobyl
24, rue de l'Étoile, Le Mans

Mercredi 30 avril - FNE Sarthe

Visite "Bonnes gestions environnementales"
Parigné-l'Évêque
14h00 à 17h00

Samedi 03 mai - SEPENES

Film "Petites bêtes de nos plantes sauvages!"
Cherré-Au
14h30

Dimanche 04 mai - Espace Naturel Ruaudinois

Rando muguet 2025
Ruaudin
Départ entre 8h00 et 10h00

Vendredi 09 mai - Espace Naturel Ruaudinois & CPIE

Rando CLIM
Sentier de Ruaudin
18h00

Mercredi 14 mai - Grain de pollen

Préserver la qualité de l'air de son logement
14h00 à 18h00

Samedi 17 mai - FNE Sarthe & SEPENES

Formation "Biodiversité dans son jardin"
Abbaye de Tuffé - 14h00 à 17h00

Samedi 17 mai - Grain de pollen

Fabriquer son four solaire
10h00 à 17h00

Dimanche 18 mai - FNE Sarthe

Fête Nature
Stand FNE Sarthe
Beaufay
10h00 à 17h00

Dimanche 18 mai - Grain de pollen

Découvrir l'apiculture en famille
14h00 à 17h30

Lundi 19 mai - GAB72

Ravageurs, auxiliaires et maladies
Au GAB72
14h00

Du 22 mai au 21 juin - GAB72

"Printemps bio"

Vendredi 23 mai - AIME

Fête du vélo "Mai à vélo"
Place Raphaël Elizé
Sablé sur Sarthe
20h00 à 22h30

Samedi 24 mai - AIME

Fête du vélo "Mai à vélo"
Place Raphaël Elizé
Sablé sur Sarthe
10h00 à 18h00

Samedi 24 mai - FNE Sarthe

Stand FNE Sarthe
Fenouil Biocoop
Sargé-lès-le-Mans
10h00 à 18h00

Vendredi 30 mai - FNE Sarthe

Stand FNE Sarthe
Weekend Biodiversité
Zoo de la Flèche
9h00 à 18h00

Mardi 03 juin - GAB72

L'atelier de production de petits fruits
AU GAB72 + sur 2 fermes
14h00

Mercredi 04 juin - FNE Sarthe

Assemblée générale FNE Sarthe
Yvré-l'Évêque
18h00 à 23h00

Vendredi 06 juin - Cadre de Vie Brette

Festival "Nuits des forêts"
Parking City Stade - Brette-les-pins -
20h30

Samedi 07 juin - FNE Sarthe

Stand FNE Sarthe
Rendez-vous au jardin
Alençon
8h00 à 18h00

Dimanche 08 juin - FNE Sarthe

Stand FNE Sarthe
Fête de la nature
St Léonard des bois
9h00 à 18h00

Samedi 14 juin- Grain de pollen

Les plantes sauvages
s'inventent à votre table !
10h00 à 17h00

Samedi 21 juin - Espace Naturel Ruaudinois

Eco Rando
Ruaudin
9h00

Agenda mission énergie :

Dans le cadre du rôle de France Rénov' pour le Pays Vallée du Loir, nous réalisons 9 permanences délocalisées par mois réparties sur les trois communautés de communes qui sont le Sud Sarthe, Loir Lucé Bercé et le Pays Fléchois. Sur rendez-vous / réservé au propriétaire occupant ou bailleur d'un logement sur le Pays Vallée du Loir.

De même, dans le cadre de France Rénov' pour les Hautes Sarthe Alpes Mancelles, nous réalisons une permanence par mois à Fresnay-sur-Sarthe. Sur rendez-vous / réservé au propriétaire occupant ou bailleur d'un logement sur les Hautes Sarthe Alpes Mancelles.

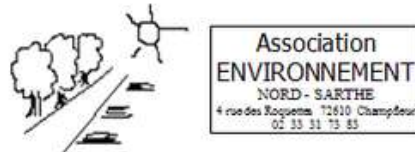
Vous retrouverez les créneaux pour ces permanences au lien suivant : <https://fne-sarthe.mixeur.solutions/#/dialogwatt/rendez-vous>.

Pour suivre notre actualité, sur notre site internet fne-sarthe.fr ou sur les réseaux sociaux : Facebook et Instagram.



Bonne nouvelle : Depuis quelques jours nous sommes les interlocuteurs pour les habitants de la communauté de communes Hautes Sarthe Alpes Mancelles pour répondre aux questions sur l'amélioration de l'habitat. Pour plus d'informations, consultez la page : [Mission énergie](#)

ASSOCIATIONS MEMBRES





Ouvert le lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h à 17h

Le mercredi de 10h à 12h et de 13h à 19h

Le vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h

Permanence des bénévoles tous les mercredis de 17h à 19h

📍 10 rue Barbier - 72000 LE MANS

☎️ tél : 02 43 88 59 48

✉️ courriel : accueil@fne-sarthe.fr

🌐 Site internet : www.fne-sarthe.fr

Directeur de Publication : Jean-Christophe GAVALLET

Ont participé à la rédaction du numéro 88 de La Lettre de la Coccinelle :

Sabrina POIRIER, Baptiste TRANCHANT, Cindy PENLOU - REBOUILLEAU, Hélène BUREL - POIGNANT, Mathilde DESPRES, Richard FLAMANT, Bruno AUBIN et Michel AUBIER, Solange Tripon, Cadre de vie Brette.

Bulletin d'information imprimé sur papier recyclé.

N'imprimez qu'en cas de nécessité et ne jetez pas les papiers sur la voie publique !